



*BP EXPERTISE ET CONSEILS*

**2G NRJ**

SARL au Capital de 5 000 €

2 Rue du Point de Vue

41270 FONTAINE RAOUL

Rapport du commissaire du commissaire aux comptes et du  
commissaire à la transformation sur la transformation de la Société à  
Responsabilité Limitée (SARL) 2G NRJ en Société par Actions  
Simplifiée (SAS)

*(Article L. 224-3 du Code de Commerce)*

## **Rapport du commissaire aux comptes et du commissaire à la transformation sur la transformation de la société SARL 2G NRJ en SAS**

Aux associés,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 4 décembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 avril 2025 (il s'agit du premier exercice social) qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :

- Un chiffre d'affaires de 355 055 € ;
- Un bénéfice net de 131 624 € ;
- Des disponibilités s'élevant à 194 851 € et des créances clients évaluées à 16 986 € en valeur nette à la clôture ;
- Enfin des capitaux propres atteignant 136 624 €, avec un taux d'endettement financier s'établissant à 27%.

## **Missions du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 12 décembre 2025

Le commissaire à la transformation

A blue ink signature of Jérôme CONTE, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal line.

Jérôme CONTE

**SAS BP EXPERTISE ET CONSEILS**

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris